



COMITÉ DES PÊCHES

SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE

Huitième session

Brasilia (Brésil), 5-9 octobre 2015

INITIATIVE EN FAVEUR DE LA CROISSANCE BLEUE ET AQUACULTURE

Résumé

Le présent document porte sur l'Initiative en faveur de la croissance bleue, ses objectifs, son état d'avancement, son mode de fonctionnement, ainsi sur que la contribution qu'elle pourrait apporter au développement d'une agriculture durable et responsable dans le monde entier et sur les possibilités et difficultés associées à sa mise en œuvre.

Le Sous-Comité est invité à:

- recenser les possibilités associées aux activités axées sur l'aquaculture aux niveaux national et régional dans le cadre de l'Initiative en faveur de la croissance bleue et fixer des objectifs spécifiques;
- débattre des processus et des moyens qui permettraient aux gouvernements, à la FAO et à d'autres acteurs d'élaborer et de mettre en œuvre des volets nationaux et régionaux relatifs à l'aquaculture dans le cadre de l'Initiative;
- prendre une décision concernant la collaboration entre les Membres sur l'aquaculture en faveur de la croissance bleue, en partenariat avec les parties prenantes intéressées.

CROISSANCE BLEUE ET SECTEUR DES PÊCHES: ALIMENTATION, NUTRITION ET RESSOURCES HALIEUTIQUES POUR L'AVENIR

1. Au niveau mondial, la demande de poisson est en augmentation du fait de la combinaison de plusieurs facteurs: croissance démographique, urbanisation et multiplication des richesses. Selon des recherches portant sur l'offre et la demande de poisson, la production aquacole devra doubler d'ici à 2030 pour pouvoir satisfaire la demande et les besoins croissants à l'échelon planétaire. Actuellement, le poisson représente près de 20 pour cent des aliments d'origine animale consommés dans le monde.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

2. À l'issue d'une analyse effectuée récemment, la Banque mondiale, l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) et la FAO ont conclu que l'offre de poisson par personne connaîtrait sa hausse la plus rapide dans les pays riches et dans les pays où l'aquaculture prospère, comme la Chine, ce qui ne ferait que renforcer les inadéquations régionales entre l'offre et la demande au cours des 15 prochaines années. L'Afrique et l'Asie seront victimes de graves pénuries si le développement de l'aquaculture durable ne bénéficie pas des investissements nécessaires.

3. L'Afrique sera le seul continent où la consommation de poisson par personne devrait baisser d'ici à 2030. Au vu des tendances actuelles, la Banque mondiale estime que l'offre de poisson par personne en Afrique subsaharienne diminuera d'un pour cent par an, passant ainsi de 6,8 kilogrammes en 2010 à 5,6 kilogrammes en 2030. Ce chiffre sera de loin le plus faible au monde. Étant donné que le poisson représente une grande partie (32 pour cent) des aliments d'origine animale consommés en Afrique, la sécurité alimentaire et nutritionnelle des habitants de ce continent sera particulièrement sensible aux changements concernant aussi bien l'offre que la demande.

4. En moyenne, les poissons, à l'instar des volailles, présentent un rapport de conversion élevé entre les aliments qu'ils reçoivent et ceux qu'ils constituent. Il s'agit donc d'un moyen attractif d'accroître l'apport en protéines animales au niveau mondial. Par ailleurs, l'aquaculture permet d'obtenir une empreinte carbone inférieure à celle de l'élevage de bétail si l'on privilégie les espèces ayant un faible niveau trophique comme les tilapias et les carpes, ainsi que les techniques d'alimentation améliorées.

5. La valeur du poisson du point de vue de la nutrition et de la santé humaine ne cesse de se confirmer dans de nombreuses enceintes. Par ailleurs, on recueille de plus en plus d'éléments attestant les avantages potentiels de la consommation de poisson s'agissant de limiter la survenue de maladies coronariennes mais aussi d'améliorer le développement des enfants, en particulier pendant la phase critique des 1 000 premiers jours – qui englobe la grossesse, l'allaitement et la prime enfance.

6. La teneur du poisson en micronutriments a été sous-évaluée dans la littérature scientifique. De nombreuses espèces de petits poissons contiennent une quantité extrêmement importante de zinc, de calcium, de vitamine A et de fer, en particulier s'ils ne sont pas désossés ni éviscérés. Dans nombre de pays en développement, le surpoids et les maladies non transmissibles sont en augmentation et surpassent désormais les problèmes de sous-alimentation, même chez certaines populations pauvres. Le poisson étant de plus en plus abordable et disponible en quantité croissante, il pourrait fortement contribuer à inverser la tendance.

7. Les océans, les mers, les zones côtières, les eaux continentales et les terres humides, ainsi que les secteurs de l'économie bleue qui y sont associés (pêches, aquaculture, énergie, tourisme, transport maritime, foresterie, conservation et restauration de l'environnement, etc.) sont essentiels au développement, à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la faim et la pauvreté aux niveaux mondial et national. Ce sont à la fois des facteurs de développement économique et des pourvoyeurs de denrées alimentaires et d'emplois. Cependant, la surpêche, la pollution et le développement non durable des zones côtières et continentales occasionnent des dommages irréversibles touchant les habitats, les fonctions écologiques et la biodiversité. Le changement climatique, notamment l'acidification des océans, aggrave ces effets alors que la population mondiale croissante a besoin de davantage de

poisson pour son alimentation et que les zones côtières et riveraines accueillent une proportion de plus en plus importante de cette population.

8. Pour toutes ces raisons, il serait judicieux d'accorder au poisson une attention bien plus grande dans les débats sur la sécurité alimentaire et dans les discussions actuelles sur les moyens de nourrir plus de neuf milliards de personnes d'ici à 2050. Selon les estimations, les rendements de la pêche de capture marine ne devraient augmenter que très faiblement. Seule l'aquaculture pourra donc permettre de satisfaire la demande.

9. Ce secteur continuera de contribuer à la croissance économique et au développement en fournissant davantage de produits de la mer salubres et de qualité, en générant des revenus et en proposant des emplois décents en son sein et dans des secteurs associés en amont et en aval, notamment le traitement, la commercialisation et la distribution du poisson, et en augmentant le volume des échanges commerciaux intérieurs et internationaux.

10. La FAO a reconnu l'importance du développement de l'aquaculture et de ses contributions potentielles à l'amélioration des moyens d'existence et des économies de nombreux pays. Le Cadre stratégique de l'Organisation approuvé par les Membres à la Conférence, y compris ses cinq objectifs stratégiques (encadré 1), guide les politiques et programmes dans les divers secteurs de la production alimentaire, notamment l'aquaculture et les pêches. L'Initiative en faveur de la croissance bleue est un programme essentiel fondé sur la pleine et entière reconnaissance des objectifs stratégiques de la FAO.

CROISSANCE BLEUE

11. On considère généralement que le concept d'économie bleue a été proposé pour la première fois par Gunter Pauli dans son livre intitulé *L'économie bleue. 10 ans. 100 innovations. 100 millions d'emplois* (2010). Il est intéressant de noter qu'au début ce concept ne s'appliquait pas spécifiquement aux océans ni aux zones humides; il était plutôt le fruit d'une évolution et d'un affinement du concept d'économie verte.

12. Quant au concept de croissance bleue, comparé à des expressions apparentées telles «économie bleue», «économie verte dans un monde bleu», «économie verte et bleue», «économie bleue, nouvelle économie verte maritime» ou «croissance verte des pêches et de l'aquaculture», il est apparu ces dernières années comme un modèle inédit pour l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles marines et d'eau douce, en particulier les ressources biologiques aquatiques. Le terme «croissance bleue» est souvent préféré à «économie bleue» car certains acteurs du développement ont critiqué le concept d'économie verte, surtout parce qu'il met l'accent sur une croissance limitée voire inexistante.

13. Le concept de croissance bleue a occupé une place prépondérante lors de la Conférence Rio + 20. Cette manifestation a permis de catalyser de nouveaux efforts afin de concrétiser des engagements antérieurs ou inédits concernant la restauration, l'exploitation et la conservation des ressources naturelles aquatiques des océans et des zones humides.

14. Les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) reconnaissent les effets néfastes du changement climatique et de la hausse du niveau de la mer, ainsi que les efforts déployés par les petits États insulaires en développement pour favoriser le développement durable et assurer leur survie et leur viabilité, et traitent entre autres du développement économique, de la sécurité alimentaire, de la réduction des risques de catastrophe et de la gestion des océans. On sait que ce sont les populations côtières qui sont touchées en premier lieu et le plus durement par le changement climatique, alors que leurs écosystèmes sont essentiels au maintien de la vie sur terre.

15. La FAO ayant reconnu l'importance et la nécessité pour le secteur des pêches et de l'aquaculture de rechercher une croissance durable afin de satisfaire la demande croissante d'aliments nutritifs, salubres et en quantité suffisante et de contribuer à la lutte contre la pauvreté, et la croissance zéro n'étant ni réaliste ni souhaitable, l'Organisation promeut la croissance bleue plutôt que l'économie bleue.

16. L'Initiative en faveur de la croissance bleue est un cadre cohérent pour la gestion socioéconomique durable des ressources biologiques aquatiques qui s'ancre dans les principes établis par le Code de conduite pour une pêche responsable, qui sert de référence depuis 1995. La croissance bleue est axée sur la pêche de capture, l'aquaculture et le traitement du poisson mais elle met aussi l'accent sur le rôle des services écosystémiques, du commerce et de la protection sociale. L'Initiative en faveur de la croissance bleue insiste sur l'intégration entre les pêches et l'aquaculture et d'autres utilisations ou services associés aux écosystèmes aquatiques et souligne la valeur des pêches et de l'aquaculture pour les bénéficiaires. L'article 10 du Code de conduite pour une pêche responsable («Intégration des pêches dans l'aménagement des zones côtières») recommandait déjà d'élaborer un cadre institutionnel et de prendre des mesures d'orientation qui faciliteraient et amélioreraient l'intégration des intérêts et des besoins des utilisateurs de ressources côtières.

17. La FAO estime que, pour exploiter pleinement le potentiel des océans et des zones humides, il est plus que jamais indispensable d'adopter une approche intégrée pour restaurer leurs capacités productives et leurs services écosystémiques. En décembre 2013, l'Organisation a lancé l'Initiative en faveur de la croissance bleue, qui vise à contribuer à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et à la gestion durable des ressources naturelles aquatiques. Elle définit la croissance bleue comme une croissance et un développement durables émanant d'activités économiques liées aux océans, aux cours d'eau et aux zones côtières, qui limitent autant que possible la dégradation environnementale, la perte de biodiversité et l'utilisation non durable des ressources biologiques aquatiques, et maximisent les avantages économiques et sociaux.

18. Grâce à l'Initiative en faveur de la croissance bleue, la FAO a l'intention de redonner aux océans, aux eaux côtières et intérieures, et aux zones humides leurs capacités productives en renforçant les régimes et pratiques de gestion durable en vue de concilier la croissance économique et la sécurité alimentaire avec la conservation de ces milieux et les écosystèmes qu'ils sous-tendent et de créer un environnement porteur afin que les acteurs des pêches et de l'aquaculture ne soient pas seulement des utilisateurs mais aussi des intendants. Les activités sont axées sur l'amélioration des moyens d'existence et de l'équité sociale, ainsi que sur des systèmes alimentaires transparents et plus sûrs. L'accent est mis sur la responsabilité sociale tout au long de la chaîne de valeur.

19. L'Initiative en faveur de la croissance bleue a pour objectif de promouvoir une gestion plus saine et plus efficace des ressources afin d'améliorer l'efficacité environnementale et sociale de la production de poisson, en se concentrant sur l'intégration responsable des activités de développement et de gestion axées sur l'eau. Dans le cadre du volet environnemental, elle consistera essentiellement à élaborer des stratégies afin de limiter les répercussions négatives sur l'aquaculture, notamment la restauration des mangroves, la fixation améliorée du carbone, l'intensification durable et l'utilisation accrue d'énergies renouvelables en aquaculture. Elle tentera d'améliorer l'efficacité sociale en aidant à créer des emplois décents dans le secteur.

20. La croissance bleue nécessite des capacités, des politiques et des lois, un environnement réglementaire et une appropriation. Il est indispensable de renforcer la cohérence des politiques afin de générer des synergies entre les secteurs ayant une incidence et une influence importantes sur les espaces aquatiques (marins et continentaux) et les différents secteurs socioéconomiques comme les pêches, l'agriculture, l'eau, les transports, l'énergie, la gestion des déchets et le tourisme. Une économie plus intégrée permet d'accroître la durabilité et l'efficacité, ainsi que de faire des économies, et comporte des avantages pour les populations locales. À cet égard, les politiques doivent être reconnues comme des processus (et non comme des éléments ponctuels) dont il convient d'assurer le suivi afin de repérer des changements éventuels dans la planification et la mise en œuvre. De plus, il est crucial de faire respecter et accepter la législation afin de veiller à une utilisation durable et équitable des services écosystémiques.

21. L'Initiative en faveur de la croissance bleue doit permettre de catalyser des politiques, des investissements et des innovations qui soient à même de sous-tendre une croissance durable et de faire apparaître de nouveaux débouchés économiques s'agissant des biens et services écosystémiques. Elle associerait les aspects principaux de l'efficacité économique, comme la croissance économique, la création de richesse et les échanges commerciaux, mais avant tout la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire et l'offre de denrées alimentaires, la création d'emplois et les emplois décents, l'inclusion sociale et la résilience des populations, à ceux de l'efficacité économique, notamment la gestion des ressources environnementales, l'atténuation du changement climatique, les écosystèmes et la restauration de la biodiversité.

22. L'initiative en faveur de la croissance bleue vise à mobiliser un appui financier et technique et à renforcer les capacités locales pour ce qui est d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de croissance bleue et de créer des politiques et des institutions orientées vers l'action et adaptées aux différents contextes et contraintes sociaux et économiques des États Membres. Active aux niveaux mondial, régional et national, elle peut donner lieu à des changements transformationnels dans la gestion de la pêche de capture, la conservation des ressources et de l'habitat et l'intensification durable de l'aquaculture, et, en parallèle, à des améliorations sociales et économiques tout au long de la chaîne de valeur.

23. Elle comporte quatre axes de travail principaux destinés à déclencher la croissance bleue et à favoriser les trois piliers du développement:

- Pêche de capture – marine et continentale;
- Aquaculture – en eau douce, en eau saumâtre et en mer;
- Moyens d'existence et systèmes alimentaires – y compris commerce/marchés/activités post-capture et aide sociale (emplois décents et protection sociale, par exemple);

- Services écosystémiques – y compris nouveaux/non conventionnels en plus des pêches, qui contribuent par exemple à générer des revenus, à soutenir les moyens d'existence et à lutter contre la pauvreté.

24. L'Initiative en faveur de la croissance bleue aidera les États Membres à a) faire face aux risques de famine, de malnutrition et d'insécurité alimentaire, b) accroître les efforts déployés à l'appui des pêches et de l'aquaculture durables (y compris l'approche intégrée de la gestion efficace des ressources), c) améliorer la gouvernance afin de faciliter l'évolution vers une croissance plus ouverte, d) lutter contre la pauvreté rurale et développer les économies côtières et continentales et e) contribuer à stimuler la résilience des moyens d'existence face aux catastrophes et créer des emplois décents.

25. En outre, elle encourage les partenariats entre les secteurs économiques, les gouvernements et les populations à tous les niveaux. Il est essentiel que soit reconnu le rôle fondamental que le secteur privé et les partenariats public-privé joueront dans l'évolution des comportements et des technologies actuelles et dans l'acceptation de l'idée que les effets économiques à court terme seront supplantés par un gain économique à long terme.

26. L'Initiative en faveur de la croissance bleue prêtera un appui efficace à la coopération et aux partenariats au service de la croissance et du développement durables de l'aquaculture. S'agissant de l'aquaculture, elle permettra à la FAO de s'engager activement dans des partenariats avec des organisations internationales (Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE] Programme des Nations Unies pour l'environnement [PNUE], Banque mondiale, etc.), des organisations spécialisées dans les pêches et l'aquaculture (Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique [RCAAP], Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est, WorldFish Centre, etc.), la société civile (Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche, Forum mondial des pêcheurs et des travailleurs de la pêche, etc.) et le secteur privé. Ces partenariats seront favorisés par le Programme de Partenariat mondial pour la promotion de l'aquaculture (PMPA), mécanisme de la FAO qui rassemble les principales parties prenantes afin d'accroître leur contribution au développement et à la gestion durables de l'aquaculture.

27. Dans le cadre de l'Initiative en faveur de la croissance bleue, le défi que la FAO et ses partenaires doivent relever consiste à obtenir et fournir des mesures d'incitation et des ressources suffisantes pour s'adapter et mettre en œuvre ce cadre aux niveaux local, national et régional afin de susciter un engagement politique et une réforme de la gouvernance, notamment en créant des institutions efficaces qui conduisent à l'adoption d'approches socioéconomiques et écosystémiques novatrices dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, associées à des régimes fonciers équitables et responsables.

28. Le mandat, la volonté politique et les ressources nécessaires à la mise en œuvre de l'Initiative existent déjà en partie grâce à l'intégration au sein des objectifs stratégiques, des initiatives régionales et des principaux axes de travail de la FAO. En Asie et dans le Pacifique, par exemple, l'Initiative en faveur de la croissance bleue se combine au Défi Faim zéro, à l'Initiative régionale sur le riz, à l'Initiative régionale sur l'intensification durable de l'aquaculture et au développement de chaînes de valeur locales au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

CROISSANCE BLEUE ET AQUACULTURE

29. Depuis son lancement au sein de la FAO, l'Initiative en faveur de la croissance bleue – et les concepts qu'elle véhicule – est au centre de consultations internationales, parmi lesquelles:

- la Conférence asiatique sur les océans, la sécurité alimentaire et la croissance bleue – 18-21 juin 2013, Bali (Indonésie);
- le Sommet sur l'économie bleue – première édition, 19-20 janvier 2014, Abou Dhabi (Émirats arabes unis);
- le Sommet mondial d'Action pour les océans à l'appui de la sécurité alimentaire et de la croissance bleue – 22-25 avril 2014, La Haye (Pays-Bas);
- la conférence *Our Ocean* de John Kerry – 16-17 juin 2014;
- la Conférence des Nations Unies sur les petits États insulaires en développement – 1^{er}-4 septembre 2014, Apia (Samoa);
- l'atelier sur la création d'une alliance ou d'un réseau mondial volontaire d'action en faveur de la croissance bleue et de la sécurité alimentaire – 8-9 septembre 2014, Djakarta (Indonésie);
- le lancement du réseau mondial d'action sur la croissance bleue et la sécurité alimentaire – 11-13 mars 2015, Saint-Georges (Grenade).

30. Parallèlement à cela, le concept de croissance bleue a pris de l'importance dans les stratégies de mise en valeur des océans et des masses d'eau douce élaborées par des organisations internationales comme l'Union européenne (UE), l'OCDE, le PNUE, la Banque mondiale, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et de nombreux pays, développés ou en développement.

31. Depuis le lancement de l'Initiative en faveur de la croissance bleue en 2013, plusieurs pays ont sollicité une assistance technique auprès de la FAO afin d'aligner leurs activités relatives aux pêches, à l'aquaculture et à la gestion des ressources aquatiques sur le concept de croissance bleue. Des ressources extrabudgétaires ont été mobilisées de différentes manières, notamment par l'intermédiaire de projets financés par le Programme de coopération technique (PCT) de la FAO, afin d'aider à concrétiser un ou plusieurs des quatre axes de travail de l'Initiative (pêche de capture; aquaculture; services écosystémiques; moyens d'existence et systèmes alimentaires, y compris échanges et commercialisation) dans plusieurs pays. Cependant, des ressources supplémentaires sont nécessaires pour satisfaire les demandes croissantes de pilotage formulées par de nombreux pays et pour transposer à plus grande échelle les expériences fructueuses déjà enregistrées.

INITIATIVES RÉGIONALES

32. La FAO aide actuellement plusieurs pays, notamment des petits États insulaires en développement, à mettre en œuvre des activités dans le cadre de l'Initiative en faveur de la croissance bleue. Les possibilités d'élargir les bénéfices de ce projet pilote à d'autres pays et communautés côtiers sont importantes. L'Initiative en faveur de la croissance bleue permet aux États Membres de s'engager collectivement et individuellement, au niveau régional, dans des activités de développement de l'aquaculture menées dans ce cadre. Les deux initiatives régionales ci-après sont mises en œuvre en Asie: i) l'Initiative en faveur de la croissance bleue, axée sur l'aquaculture et ii) l'Initiative régionale sur le riz. Par ailleurs, il existe une initiative régionale qui vise à déclencher la croissance bleue dans certains pays d'Afrique du Nord et du Proche-Orient. Dans ces initiatives, la croissance bleue joue un rôle prépondérant en intégrant différents secteurs agricoles et diverses utilisations des ressources

aquatiques afin de permettre une utilisation plus efficace des ressources, d'accroître les effets sociaux et économiques et de renforcer la conservation et la biodiversité.

33. En Asie, le poisson constitue actuellement 20 pour cent des apports en protéines animales. Compte tenu de la croissance démographique et économique, la consommation de poisson en Asie devrait augmenter d'environ 30 pour cent d'ici à 2030, selon les estimations. L'aquaculture est considérée comme le seul moyen de satisfaire la demande croissante en raison de la stagnation de la production issue de la pêche de capture. L'initiative régionale lancée en Asie vise la croissance durable et l'intensification de l'aquaculture dans le cadre de l'Initiative en faveur de la croissance bleue, qui contribuera à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en permettant de satisfaire la demande croissante de poisson aux niveaux régional et mondial, à la lutte contre la pauvreté en faisant de l'aquaculture un moyen d'existence attractif et résilient, et au développement économique global de la région.

34. Elle a vu le jour suite à son approbation par les États Membres à la dernière Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique. Ses objectifs sont les suivants: a) rendre plus efficace l'utilisation des ressources aquacoles; b) améliorer l'efficacité de la production tout en réduisant les répercussions sur l'environnement; c) accroître la résilience des exploitants et du secteur; d) renforcer l'équité et l'acceptabilité sociale tout au long de la chaîne de valeur.

35. Ses principaux axes de travail sont les suivants:

- Aider les États Membres à trouver des solutions pour traiter les principales questions de gouvernance concernant la croissance durable de l'aquaculture grâce à un processus de consultation adéquat aux niveaux régional et national, et à élaborer des politiques, stratégies et plans d'action régionaux et nationaux pertinents;
- Renforcer la capacité d'adaptation des exploitants aux effets du changement climatique et leur résilience aux catastrophes naturelles et aux risques socioéconomiques grâce au développement, en promouvant les concepts et pratiques novateurs de gestion de l'aquaculture et en facilitant une adaptation plus ouverte et plus large, par exemple au niveau des bassins hydrographiques;
- Réduire les répercussions environnementales et sociales négatives de l'intensification de l'aquaculture en favorisant les techniques d'exploitation et pratiques de gestion novatrices, en mettant en place des systèmes de surveillance et de contrôle efficaces en matière de sécurité biologique et de maladies dans le secteur aquacole, et en ayant recours à des outils de gestion et de planification adéquats et en faisant un usage responsable des ressources;
- Aider les États Membres à approfondir la connaissance des services écosystémiques (des bassins hydrographiques aux récifs coralliens) en faveur de l'alimentation, de la nutrition et de la sécurité des moyens d'existence, et d'une résilience accrue; recenser les facteurs de changement ayant une incidence sur ces services et leurs valeurs, et fournir des solutions techniques et de gestion afin d'améliorer les services écosystémiques à l'appui de la sécurité alimentaire, comme l'aquaculture, la restauration des mangroves en faveur de l'amélioration des pêches, l'écotourisme, la protection des côtes et la fixation accrue du carbone;
- Aider les États Membres à améliorer l'accès des exploitants ruraux pauvres à des intrants de qualité, à des techniques de production durables et aux marchés afin de renforcer la productivité et l'efficacité économique;
- Améliorer la gestion de la foresterie (mangrove), de l'eau, des terres et des régimes fonciers au service de l'intensification durable de l'aquaculture.

36. L'Initiative régionale sur le riz se concentre sur l'Asie, continent dont cette céréale est originaire. Les populations asiatiques dépendent du riz aux plans économique, social et environnemental. Sans le riz, le développement durable de l'Asie est presque impossible. De plus, cette céréale joue un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire mondiale.

37. L'initiative visant à améliorer la durabilité de la riziculture et l'efficacité de l'utilisation des ressources, et à terme la sécurité alimentaire et nutritionnelle, grâce aux biens et services issus des écosystèmes et paysages rizicoles est aussi le fruit d'une recommandation formulée collectivement par les États Membres à la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique tenue en 2014.

38. Dans sa phase II, elle aidera les pays de la région à trouver des manières durables de cultiver le riz ainsi que d'élaborer des politiques et stratégies globales relatives à cette céréale. Elle permettra: a) d'aider les cultivateurs et producteurs de riz à appliquer des pratiques de culture novatrices et durables grâce à la fourniture et à l'utilisation de biens et services écosystémiques; b) de créer une base de connaissances et de rassembler des éléments au service de l'utilisation des ressources et de l'efficacité de la production afin de démontrer la pertinence de l'approche durable fondée sur les écosystèmes et c) de faire en sorte que les cultivateurs et les consommateurs de riz de la région jouissent de la sécurité alimentaire, bénéficient d'une meilleure alimentation et soient prospères en contribuant à des processus relatifs aux politiques, en particulier à la formulation et à la mise en œuvre de stratégies ou de politiques nationales relatives au riz sur la base des solutions stratégiques établies dans la Stratégie régionale sur le riz pour l'Asie et le Pacifique.

39. Afin d'atteindre les objectifs fixés, un arsenal de solutions permettant d'utiliser les ressources de manière plus productive, plus durable et plus efficace est disponible. Il comprend notamment: les systèmes riz-poisson, riz-élevage et riz-légumes, la lutte intégrée contre les ravageurs, les arbres hors forêt, les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM), la Cartographie des systèmes et des services pour la gestion des canaux et l'analyse et la cartographie des effets du changement climatique au service de l'adaptation et de la sécurité alimentaire. Ces applications sont intégrées au modèle global Produire plus avec moins – qui consiste plus précisément à produire davantage et mieux avec moins d'intrants – par l'intermédiaire des écoles pratiques d'agriculture en vue d'intensifier de manière durable la production de riz.

40. La FAO a lancé trois nouvelles initiatives régionales pour la région Proche-Orient, dont chacune traite un aspect en particulier.

41. Initiative régionale sur la raréfaction de l'eau. La région est naturellement sujette à des pénuries d'eau chroniques et les disponibilités en eau par personne en 2050 devraient correspondre à un tiers environ de leur niveau de 1970. L'agriculture utilise actuellement 85 pour cent de l'eau douce disponible et les pénuries futures devraient avoir des conséquences importantes sur la sécurité alimentaire. La présente initiative visera à améliorer l'efficacité d'utilisation de l'eau grâce à la mutualisation des pratiques optimales, à l'application de nouveaux outils et technologies, au renforcement de la gestion de l'eau aux fins de l'agriculture, à l'établissement de partenariats stratégiques et à la promotion de la planification stratégique et de la réforme de la gouvernance.

42. Initiative sur la petite agriculture durable. La petite agriculture est centrale dans la lutte contre la pauvreté rurale. La présente initiative vise à améliorer la productivité et à développer l'emploi à l'intérieur et à l'extérieur des exploitations en renforçant l'accès aux ressources, aux marchés et aux services. La priorité est de satisfaire les besoins des femmes et des jeunes en milieu rural et de leur offrir des débouchés. L'initiative prêtera un appui aux institutions pertinentes, recensera les possibilités, fournira une expertise, communiquera des avis sur la mise à disposition de services financiers, améliorera l'efficacité tout au long de la chaîne de valeur et favorisera la mise en œuvre de mesures porteuses et de politiques de gestion tout au long de la chaîne de valeur.

43. Initiative sur la résilience au service de l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition. La présente initiative est axée plus directement sur la lutte contre la faim et la malnutrition. Elle visera à atteindre cet objectif en promouvant les cadres en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en collectant et en triant des informations, en réduisant les pertes tout au long des filières alimentaires, et en opérant une diversification afin de fournir une gamme de denrées alimentaires qui seront nutritives et permettront d'accroître la résilience face aux chocs et en situation d'urgence.

AUTRES ACTIVITÉS MENÉES DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE EN FAVEUR DE LA CROISSANCE BLEUE

44. Les activités en cours et prévues dans le cadre de l'Initiative en faveur de la croissance bleue qui sont axées sur les pêches et l'aquaculture sont décrites brièvement ci-après.

- Intégration des concepts liés à la croissance bleue dans les processus d'orientation et de gouvernance relatifs aux pêches qui visent la mise en valeur, la gestion et la conservation durables des ressources aquatiques.
 - En cours: Algérie, Cabo Verde, Gabon, Indonésie, Kenya, Madagascar, Maroc, Mauritanie, Sénégal et Seychelles.
 - Dans la filière: Région Proche-Orient, Bangladesh, Côte d'Ivoire, golfe de Guinée, Iran et Mozambique.
- Fourniture d'une assistance technique en vue de l'intensification durable de l'aquaculture.
 - En cours: Bangladesh, Sri Lanka, Viet Nam.
 - Dans la filière: Indonésie, Philippines. Des pays africains parmi les 14 ayant bénéficié d'un appui de la FAO à l'élaboration d'une stratégie nationale pour le développement de l'aquaculture.
- Pratiques de gestion améliorées, emplois décents et moyens d'existence, et marchés renforcés dans le secteur des pêches et de l'aquaculture.
 - En cours: certains pays de l'océan Indien et d'Afrique de l'Est, Cabo Verde, Kiribati, Namibie, Philippines, Sainte-Lucie et Sénégal.
 - Dans la filière: Angola, Équateur, Ghana, Maroc et Thaïlande.
- Amélioration des services écosystémiques dans le secteur aquatique.
 - En cours: Kenya, Indonésie.
 - Dans la filière: i) Gestion durable de la région riveraine de l'Amazonie afin de protéger les services écosystémiques; ii) Carbone bleu pour croissance bleue – Appui à la gestion de la mangrove dans les communautés indonésiennes pratiquant la pêche et l'aquaculture; iii) Réduction des émissions de gaz à effet de serre en Indonésie grâce à la restauration des tourbières et à l'amélioration de la production halieutique et forestière dans le centre de Kalimantan.

45. On dispose d'une marge de manœuvre importante pour lancer des initiatives régionales liées à la croissance bleue (poisson, pêches et aquaculture, notamment) dans d'autres régions du monde. Il faut pour cela une certaine volonté politique.

46. Les deux exemples régionaux ci-dessus concernant l'Asie, ainsi que l'initiative sous-régionale et nationale lancée à la fois en Asie et ailleurs dans le monde, montrent que l'Initiative en faveur de la croissance bleue est très prometteuse en ce qu'elle permet de s'acheminer vers un développement de l'aquaculture qui soit plus intégré, sain aux plans social et économique et optimal du point de vue environnemental et fasse un usage efficace des ressources grâce à des partenariats efficaces dans le monde entier.

47. Il est nécessaire de mieux comprendre les enjeux et les possibilités associés à la croissance bleue et à sa mise en œuvre. Les défis institutionnels liés à la coopération transversale, y compris les aspects concernant les flux et l'affectation des ressources, en faveur de la coopération verticale et horizontale entre organisations et de la collaboration public-privé sont des aspects importants dont il convient de tenir compte. L'autonomisation des entités nationales et la délégation de pouvoir à d'autres entités, la décentralisation, la reconnaissance explicite et la participation d'acteurs non étatiques (organisations de la société civile, secteur privé) et leurs droits (petits producteurs, travailleurs/ouvriers du secteur des pêches, parité hommes-femmes, consommateurs, etc.) sont des questions qui nécessitent toutes une analyse et des débats plus approfondis.

48. L'Initiative en faveur de la croissance bleue est fortement ancrée dans les nouveaux objectifs stratégiques de la FAO, ainsi que dans les initiatives régionales et sous-régionales et dans les principaux axes de travail de l'Organisation. En outre, elle est considérée comme un domaine de coopération important en matière de mobilisation de ressources. La reconnaissance accrue des avantages que peut comporter un partenariat avec la FAO dans le cadre de l'Initiative en faveur de la croissance bleue devrait améliorer la durabilité et le caractère responsable du développement et de la production aquacoles dans les années à venir.

Encadré: Les objectifs stratégiques de la FAO servent de cadre politique à l'Initiative en faveur de la croissance bleue

La concrétisation de la sécurité alimentaire pour tous est au centre du mandat de la FAO. Les trois objectifs principaux des travaux de l'Organisation visant à offrir à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de mener ainsi une vie saine et active sont les suivants: i) éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition; ii) éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous et iii) gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, pour le bien des générations présentes et futures. Afin de satisfaire les demandes découlant des grandes tendances mondiales du développement agricole (cultures, élevage, foresterie et pêches) et de relever les défis auxquels sont confrontés les États Membres, la FAO a déterminé des priorités essentielles sur lesquelles elle est la mieux placée pour intervenir. Un examen complet des avantages comparatifs de l'Organisation a été réalisé. Il a permis d'établir des objectifs stratégiques, qui représentent les principaux domaines de travail sur lesquels la FAO concentrera ses efforts afin de concrétiser sa vision et d'atteindre ses objectifs mondiaux. Les objectifs stratégiques (OS) sont au nombre de cinq.

OS 1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition

Le défi consiste à disposer, au niveau mondial, des capacités permettant de produire suffisamment d'aliments pour tous et la mission de la FAO est d'aider les Membres à offrir à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive. L'Organisation soutient les politiques et les engagements politiques en faveur de la sécurité alimentaire et d'une bonne nutrition en veillant à ce que soient disponibles et accessibles des informations actualisées sur les problèmes et les solutions relatifs à la faim et à la nutrition.

OS 2: Intensifier et améliorer l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches

À l'horizon 2050, la planète devrait compter neuf milliards d'habitants. L'accroissement démographique devrait être particulièrement marqué dans les zones qui sont fortement dépendantes de l'agriculture (culture, élevage, foresterie et pêche) et dans lesquelles on enregistre déjà des taux élevés d'insécurité alimentaire. Favoriser la croissance du secteur agricole est l'un des meilleurs moyens de réduire la pauvreté et d'instaurer la sécurité alimentaire. La difficulté consiste à veiller à ce que l'augmentation de la productivité ne profite pas qu'à une minorité de personnes, et que la base de ressources naturelles puisse rendre des services qui renforcent la durabilité (pollinisation, cycle des éléments nutritifs dans les sols, eau de qualité, etc.).

OS 3: Réduire la pauvreté rurale

La plupart des pauvres de la planète vivent dans des zones rurales. La faim et l'insécurité alimentaire sont, avant toute autre chose, des expressions de cette pauvreté rurale. La réduire est donc l'un des objectifs fondamentaux de l'Organisation. La FAO s'efforce d'aider les petits exploitants à améliorer leur productivité tout en visant à créer davantage de débouchés professionnels hors des exploitations et de permettre aux populations rurales, grâce à la protection sociale, de trouver des moyens plus efficaces de gérer les risques liés à leur environnement et d'y faire face.

OS 4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces

Du fait de la mondialisation croissante, l'agriculture va cesser d'exister en tant que secteur indépendant pour devenir l'un des nombreux maillons d'une chaîne de valeur intégrée. Cette chaîne de valeur existe à la fois en amont et en aval, de la production au traitement et à la vente, et tous les éléments en sont aujourd'hui hautement concentrés, intégrés et mondialisés. Ceci représente un défi considérable pour les petits exploitants et les producteurs agricoles dans de nombreux pays en développement, car même les plus économiquement viables d'entre eux peuvent facilement se retrouver exclus de maillons importants de la chaîne. Il est capital d'accroître la participation de ces acteurs aux systèmes alimentaires et agricoles pour atteindre l'objectif que la FAO s'est fixé, celui d'un monde libéré de la faim.

OS 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise

Chaque année, des millions de personnes qui dépendent de la production, de la commercialisation et de la consommation des produits de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie, ainsi que d'autres ressources naturelles, sont confrontées à des catastrophes naturelles et à des crises. Ces situations d'urgence menacent la production de denrées et l'accès à l'alimentation au niveau local, national et, parfois, régional et mondial. La mission de la FAO consiste à aider les pays à maîtriser, à prévenir et à atténuer les risques et les crises, ainsi qu'à se préparer et à réagir aux catastrophes.

Le programme de travail de l'Organisation est désormais centré sur les cinq objectifs stratégiques susmentionnés. La concrétisation de chacun de ces objectifs repose sur des initiatives et des activités planifiées et ciblées aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial. La mise en œuvre de ces activités et initiatives, regroupées dans des grands domaines de travail transversaux et intégrés, est suivie de manière régulière et gérée par la FAO, qui met l'accent sur les niveaux national, sous-régional, régional et mondial.